



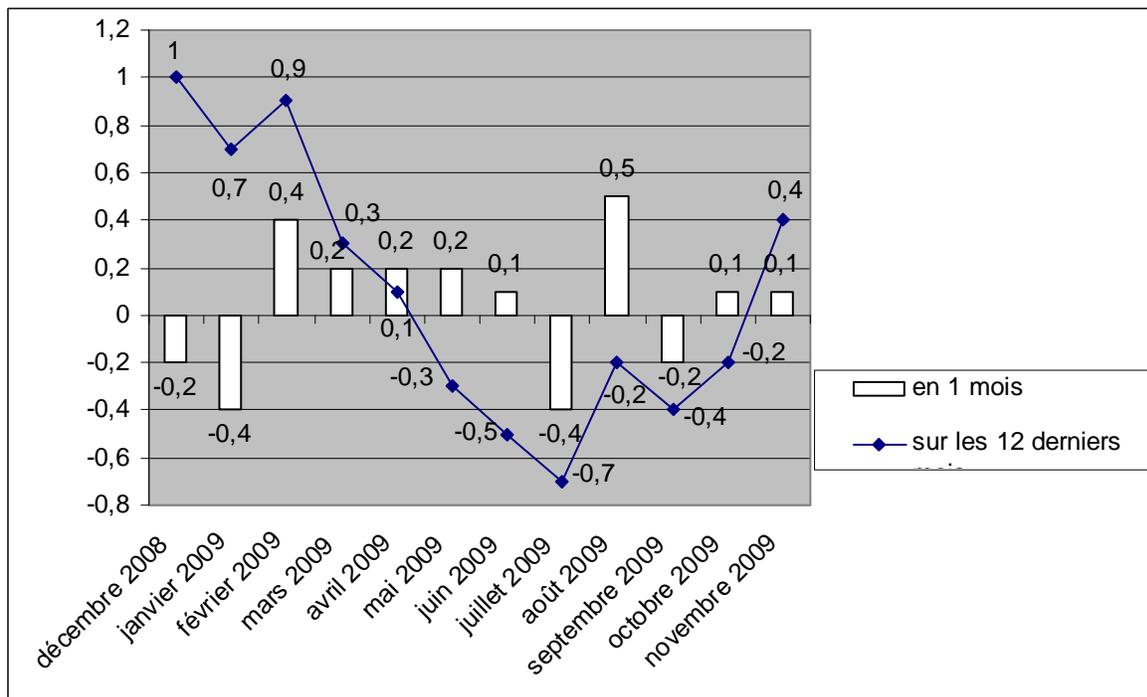
FORCE OUVRIERE

<http://fo.latecoere.free.fr>

LATECOERE
TOULOUSE – GIMONT
CORNEBARRIEU

A Toulouse, le 5 Février 2010

INFLATION SUR LES 12 DERNIERS MOIS



Rappel

Les informations qui vous sont présentées ci-dessous sont les dernières données communiquées par l'INSEE.

Le décalage entre la date des derniers chiffres et la date de parution correspond, au temps nécessaire à l'INSEE pour collecter puis communiquer les chiffres.

L'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages a progressé de 0,1% en novembre 2009, comme au mois précédent.

En **glissement annuel**, **l'inflation** redevient positive et atteint **+ 0,4%** (glissement de décembre 2008 à novembre 2009).

SALAIRES MINIMA LEGAUX (SMIC) ET MINIMA GARANTIS (MG) BRUT

	SMIC			MG
	Augmentation	Taux Horaire	Rémunération Mensuelle Minimale pour 151,67h	Taux Horaire
Juillet 2001	4,05%	43,72 FRF	6 631,01 FRF	19,11 FRF
Janvier 2002	4,12%	6,67 €	1 011,64 €	2,91 €
Juillet 2002	2,40%	6,83 €	1 035,91 €	2,95 €
Juillet 2003	5,27%	7,19 €	1 090,51 €	3,00 €
Juillet 2004	5,80%	7,61 €	1 154,21 €	3,06 €
Juillet 2005	5,50%	8,03 €	1 217,91 €	3,11 €
Juillet 2006	3,00%	8,27 €	1 254,31 €	3,17 €
Juillet 2007	2,10%	8,44 €	1 280,07 €	3,21 €
Mai 2008	2,30%	8,63 €	1 308,83 €	3,28 €
Juillet 2008	0,90%	8,71 €	1 321,02 €	3,31 €
Juillet 2009	1,30%	8,82 €	1 337,70 €	3,31 €
Janvier 2010	0,50 %	8,86 €	1.343,77 €	3,31 €

Révision des loyers

L'indice de référence des loyers a diminué de **0,10 %** au troisième trimestre 2009 en rythme annuel. Cet indice a remplacé, depuis le 1^{er} janvier 2006, l'indice du coût de la construction comme base de révision des loyers, dans le parc locatif privé.

L'indice atteint 117,59 au troisième trimestre 2009.

L'indice de référence des loyers s'est établi à **117,59** au troisième trimestre 2009 (base 100 au quatrième trimestre 1998).

Cet indice est calculé comme la moyenne pondérée de trois autres indices sur les 12 derniers mois de l'indice des prix à la consommation hors tabac et hors loyers et l'indice du coût de la construction, publiés tous deux par l'INSEE.

Une règle adoptée afin de modérer la hausse des loyers qui serait survenue si les anciennes modalités de calcul, issues de l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005, avaient été conservées.

Malgré tout, le nouvel indice progresse.

Depuis le 10 février 2008, toute révision de loyer d'immeuble à usage d'habitation à la date anniversaire du bail doit être faite en utilisant ce nouvel indice de référence des loyers comme plafond de révision du loyer.